



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
9 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

#### Sixième session

Cancún, 29 novembre-10 décembre 2010

Point 8 a) de l'ordre du jour

#### Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto

#### Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

### Projet de décision -/CMP.6

## Comité de contrôle du respect des dispositions

### Proposition du Président

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

*Rappelant l'article 18 du Protocole de Kyoto,*

*Rappelant également les décisions 27/CMP.1, 4/CMP.2, 5/CMP.3, 4/CMP.4 et 6/CMP.5,*

*Ayant examiné le rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto<sup>1</sup>,*

*Exprimant ses sincères remerciements aux Parties qui ont contribué au financement des travaux du Comité de contrôle du respect des dispositions,*

1. *Prend note avec satisfaction des travaux accomplis par le Comité de contrôle du respect des dispositions pendant la période considérée;*

2. *Prend note également du souhait du Comité de contrôle du respect des dispositions de faire en sorte que les dispositions juridiques applicables aux privilèges et immunités adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto s'étendent aux membres et membres suppléants du Comité<sup>2</sup> et, à cet égard, attend avec intérêt l'examen des résultats des travaux de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur le projet de dispositions conventionnelles concernant les privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.*

---

<sup>1</sup> FCCC/KP/CMP/2010/6.

<sup>2</sup> FCCC/KP/CMP/2010/6, par. 19.